

Le PEV s'inscrit contre les contingents et pour la vie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les délégués du PEV Suisse ont décidé aujourd'hui à Winterthur des recommandations de vote pour le 9 février : Non à l'initiative UDC contre l'immigration de masse, Oui à l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée » et Oui pour le financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Ils ont en outre acclamé une résolution demandant au Conseil fédéral de poursuivre sa stratégie de l'argent propre et de rester strict sur le devoir de diligence des banques.

Les délégués du Parti Evangélique Suisse (PEV) se sont réunis à Winterthur ce samedi matin. Après une introduction méditative et des mots de bienvenue, c'est le conseiller national UDC Luzi Stamm (AG) qui plaida en faveur de l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse », en partant du constat que le niveau d'immigration de ces dernières années ne peut pas être supporté à la longue. Afin que la Suisse puisse à nouveau décider d'elle-même et contrôler l'immigration de son propre chef, il appela de ses vœux la réintroduction des contingents. Quant au conflit que cela créerait avec l'UE, M. Stamm déclara qu'une solution pourrait certainement être négociée avec les autorités européennes. Maja Ingold, conseillère nationale PEV (ZH), expliqua ensuite ses raisons principales pour rejeter l'initiative. Elle commença par dénoncer l'hypocrisie de classer les immigrants selon des critères d'utilité sur le marché du travail et de faire venir p.ex. des ouvriers pour des travaux que les Suisses n'accepteraient plus de faire, mais de fermer les portes aux familles de ces travailleurs en argumentant sur les coûts que ces dernières pourraient engendrer. Elle développa ensuite que l'initiative serait basée sur un concept nostalgiquement mythifié d'une meilleure situation d'une Suisse d'antan. Il serait dangereux, selon Mme Ingold, de prétendre qu'une résiliation des contrats bilatéraux soit une avancée souhaitée par le peuple suisse. Elle rappela que l'économie suisse avait besoin des travailleurs immigrés et que notre système de santé publique et les soins de longue durée ne fonctionneraient pas sans personnel étranger. Mme Ingold conclut que l'initiative se basait sur une posture de cloisonnement et de xénophobie et représenterait une option ruineuse à tout point de vue. Les délégués du PEV, après courte discussion, suivirent leur conseillère nationale en faisant remarquer que même s'il était nécessaire de constamment réévaluer de manière critique l'immigration, il n'était pas indiqué de compromettre notre relation avec l'UE de manière si agressive. Ils décidèrent avec 82 contre 11 voix un Non clair à l'initiative « Contre l'immigration de masse ».

En ce qui concerne l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée », les délégués du PEV étaient d'accord sur la volonté de principe de diminuer le nombre d'avortements. La question de savoir si l'initiative était le bon instrument à cet effet était, cependant, controversée. Valérie Kasteler-Budde, coprésidente du Parti Evangélique Genève (PEV) et coprésidente du comité d'initiative, exposa les raisons pour lesquelles elle a soutenu l'initiative depuis le début. En invitant à réfléchir aux conséquences d'un avortement, l'initiative freinerait les avortements-réflexe, ce qui diminuerait le nombre total d'avortements. En plus, personne ne serait obligé de cofinancer les avortements d'autrui avec ces primes. Aussi, les droits des parents seraient renforcés et les mineures enceintes ne pourraient plus être mises sous pression pour avorter à l'insu de leurs parents. Elle a fait remarquer que la grossesse n'est pas une maladie, mais génératrice de vie et qu'il fallait plus de retenue pour une décision d'éventuellement interrompre ce processus.

Mme Jacqueline Fehr, conseillère nationale socialiste (ZH), expliqua ensuite que le texte proposé remettait en cause le régime du délai et privait les femmes concernées du droit à l'autodétermination. Elle a souligné que l'avortement n'était justement pas une décision privée mais une question sociétale très débattue ces dernières décennies, et qu'il fallait bien distinguer l'avortement comme geste médical et son financement. Selon Mme Fehr, ce serait justement une erreur de catégoriser une décision aussi délicate d'« affaire privée »: cette pensée utilitariste rendrait les avortements acceptables pour autant qu'ils ne coûtent rien à la société, mais soient payées par les femmes concernées.

Des voix engagées des deux camps marquèrent la discussion qui s'ensuivit. Beaucoup firent valoir qu'il fallait donner un signe clair contre l'avortement trop souvent choisi sans trop d'hésitation et scrupules.

Chaque occasion qui se présente devrait ainsi être saisie pour créer des incitations, même minimales, en faveur de la vie et contre l'avortement. D'autres critiquèrent que l'initiative offrait une pseudo-solution qui était dirigée unilatéralement contre les femmes socialement défavorisées ne pouvant pas se permettre une assurance complémentaire couvrant le financement d'un avortement. Le fait de promouvoir ce genre d'assurance complémentaire risquerait de banaliser encore davantage le recours à l'avortement. Il a aussi été remarqué que la décision d'intégrer les coûts d'un avortement dans l'assurance maladie obligatoire datait d'une époque avant la solution des délais, où une interruption de grossesse était uniquement possible sur indication médicale. La distinction entre le financement privé des moyens de contraception et la couverture des coûts d'un avortement serait illogique.

Les délégués décidèrent finalement avec 59 contre 31 voix un Oui à l'initiative populaire.

Le troisième projet, le financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), fut présenté par Maja Ingold, Conseillère nationale PEV (ZH). Avec FAIF l'offre, l'exploitation et la maintenance seraient posés sur une base financière durable et la qualité exceptionnelle des transports publics en Suisse serait maintenue. Toutes les parties concernées participeraient de manière équitable au financement. Grâce à FAIF la mobilité en Suisse resterait garantie de manière durable et respectueuse de l'environnement, puisque les transports publics offrent une mobilité accrue en nécessitant moins d'espace et d'énergie que le trafic individuel. Les délégués décidèrent à l'unanimité de recommander le Oui au projet FAIF.

Statutairement, l'assemblée des délégués accepta le budget 2014 et élut Hansjörg Haller, pasteur et président du PEV Bischofszell (TG) pour remplacer un membre sortant du comité central pour la fin de la période 2012-2016.

Finalement, l'ancien Conseiller national Ruedi Aeschbacher proposa une résolution sur le sujet de la stratégie « argent propre » du Conseil fédéral, incitant ce dernier à ne pas plier devant le lobby des banques, mais de poursuivre le chemin commencé en février de cette année. Le Parti Evangélique demande au Conseil fédéral de veiller à ce que le devoir de diligence des banques se concrétise sur la base d'une volonté politique forte et ne soit pas laissé au bon vouloir des principaux concernés.

Les délégués acceptèrent la résolution proposée par acclamation.

Winterthur, le 30 novembre 2013/nh/cm/fb

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Maja Ingold (ZH), Conseillère nationale : 079 339 23 22

Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27
